

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

11

ESPECES ET PATRIMOINE NATUREL

113

Elus, institutionnels, gestionnaires

113.2014.001

Convention avec IPAMAC sur le projet 2013-2014 « prise en compte de la trame verte et bleue dans l'aménagement locale sur les territoires du Massif central : capitalisation et partage d'expériences »

RAPPORT

Le SMPNRVA et son territoire sont impliqués depuis l'origine (2007, avant le Grenelle de l'Environnement) dans les travaux à l'échelle du Massif central, portés et coordonnés par IPAMAC (l'Inter-Parcs Massif central) sur les trames écologiques.

Une première phase a vu la réalisation d'une cartographie d'une trame écologique potentielle du Massif central aux Pyrénées. Ces travaux ont débouché sur la volonté conjointe et multipartenariale (PNR, Conservatoires d'Espaces Naturels, Conservatoires Botaniques, Chambres d'Agriculture, SIDAM, chercheurs, etc.), toujours appuyée et soutenue par la DATAR Massif central, d'approfondir les connaissances et actions sur 2 volets :

- Les déclinaisons territoriales de la Trame Verte et Bleue (TVB) : retours et échanges d'expériences,
- La trame agro-pastorale ou la reconnaissance des valeurs de la diversité écologique de l'herbe support de produits agricoles de qualité.

Sur la première phase comme sur ces 2 volets, le SMPNRVA s'est fortement impliqué puisque référent technique du projet auprès de la chargée de projet IPAMAC pour la coordination globale de l'opération. Il s'est également impliqué en faisant partager son expérience sur la finalisation de la trame écologique de son territoire (2008 - 2013) et la réalisation d'un guide à destination des élus pour la prise en compte de la TVB et du paysage dans les documents d'urbanisme (2011-2013).

La 3^{ème} phase (2013-2014) vise à améliorer les conditions d'assistance technique-TVB sur des territoires de projets tels que les PNR (état des lieux, conditions de réussite de dispositifs équivalents sur d'autres thèmes et modalités techniques, juridiques et économiques) et à renforcer le partage et le transfert d'expériences. Sa mise en œuvre opérationnelle passe par la mobilisation en temps de ces chargés de mission, estimée à 2 520 euros (soit l'équivalent de 9 jours entre juillet 2013 et décembre 2014).

L'ensemble de ces éléments fait l'objet d'une convention (jointe) entre le SMPNRVA et IPAMAC sur laquelle il vous est demandé de donner un avis.

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec IPAMAC pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet « prise en compte de la trame verte et bleue dans l'aménagement locale sur les territoires du Massif central : capitalisation et partage d'expériences ».

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention avec IPAMAC pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet « prise en compte de la trame verte et bleue dans l'aménagement locale sur les territoires du Massif central : capitalisation et partage d'expériences ».

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Garde', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

15 PRAIRIES PERMANENTES
156 Profession agricole
156.2014.001 Convention avec IPAMAC sur le projet 2013-2014 « préservation des milieux ouverts herbacés du Massif central : capitalisation, valorisation et transfert du programme multipartenaires »

RAPPORT

Le SMPNRVA et son territoire sont impliqués depuis l'origine (2007, avant le Grenelle de l'Environnement) dans les travaux à l'échelle du Massif central, portés et coordonnés par IPAMAC (l'Inter-Parcs Massif central) sur les trames écologiques.

Une première phase a vu la réalisation d'une cartographie d'une trame écologique potentielle du Massif central aux Pyrénées. Ces travaux ont débouché sur la volonté conjointe et multipartenariale (PNR, Conservatoires d'Espaces Naturels, Conservatoires Botaniques, Chambres d'Agriculture, SIDAM, chercheurs, etc.), toujours appuyée et soutenue par la DATAR Massif central, d'approfondir les connaissances et actions sur 2 volets :

- Les déclinaisons territoriales de la Trame Verte et Bleues (TVB) : retours et échanges d'expériences,
- La trame agro-pastorale ou la reconnaissance des valeurs de la diversité écologique de l'herbe support de produits agricoles de qualité.

Sur ce 2nd volet, le PNRVA est « territoire atelier » à 2 titres : 1/ l'élaboration d'une méthode reproductible de cartographie fine des prairies, pelouses et landes (trame agro-pastorale sur le Sancy et le Cézaillier), 2/ l'évaluation de l'état de conservation des prairies, pelouses et landes en lien avec les pratiques agricoles et la définition d'indicateurs simples d'état de conservation (sur l'AOP Saint Nectaire). Les résultats de ces travaux sont attendus pour juin 2014.

Afin, d'affiner encore l'analyse de ces résultats et surtout d'en assurer leur capitalisation et leur transfert, une 3^{ème} phase a été construite en 2013 et 2014. Elle porte sur des compléments de diagnostics d'exploitations pour analyser les facteurs clefs de viabilité économique et d'adaptabilité de systèmes fourragers et la place qu'y trouvent les prairies diversifiées écologiquement, sur l'organisation d'ateliers d'échanges et de restitutions auprès des agriculteurs impliqués et des partenaires agricoles et sur une réflexion sur les supports de communication et de formation à construire.

Le SMPNRVA s'est impliqué dans la construction technique et méthodologique de cette 3^{ème} phase, sa mise en œuvre opérationnelle passe d'une part par la mobilisation en temps de ces chargés de mission, estimée à 5 340 euros (soit l'équivalent de 20 jours entre août 2013 et décembre 2014) et la réalisation de compléments de diagnostics de 3 exploitations, estimés à 1 500 euros et pris en charge par IPAMAC.

L'ensemble de ces éléments fait l'objet d'une convention (jointe) entre le SMPNRVA et IPAMAC sur laquelle il vous est demandé de donner un avis.

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec IPAMAC pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet « préservation des milieux ouverts herbacés du Massif central : capitalisation, valorisation et transfert du programme multipartenaires ».

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention avec IPAMAC pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet « préservation des milieux ouverts herbacés du Massif central : capitalisation, valorisation et transfert du programme multipartenaires ».

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Garde', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

19

Revitalisation territoriale

191

Habitants et associations

191.2014.001

Location de barnums aux communes et associations du territoire

RAPPORT

Depuis de nombreuses années, le Parc prête gratuitement aux communes et associations du territoire des barnums à l'occasion de différentes manifestations.

Ces barnums, au nombre de 3 sortent environ une cinquantaine de fois au total chaque année.

Entre le transport et le montage fréquent, ces structures doivent être réparées régulièrement à la fois par mesure de sécurité, mais aussi pour prolonger leur durée de vie. Actuellement, les 3 bâches de toit doivent être remplacées.

Afin que les bénéficiaires puissent participer aux frais d'entretien, nous pourrions demander une petite participation.

➤➤ Il vous est proposé de fixer le tarif de location à hauteur de 30 euros par barnum et par manifestation, et ce à compter du 1^{er} Janvier 2015.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

30 **OUTILS TRANSVERSAUX**
301 **Communication**
301.2014.001 Charte graphique nationale d'utilisation des logos des Parcs

RAPPORT

La commission communication de la Fédération a mené en 2013 un chantier de révision de la charte graphique nationale d'utilisation des logos des Parcs. La fédération des Parcs a livré ce document en décembre 2013, presque 2 ans après la mise en œuvre de la nouvelle identité visuelle du Parc des Volcans d'Auvergne et la conception graphique de son nouveau site Internet.

Comme l'a indiqué la fédération en janvier dernier, chaque Parc doit désormais appliquer cette charte et si besoin modifier sa propre charte graphique pour en respecter les contraintes. Il incombe ainsi au Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne de respecter à terme ces préconisations.

Dans l'immédiat, compte tenu de :

- la refonte récente de notre stratégie et de nos outils de communication,
- du budget et du temps consentis à cet important travail,
- des moyens conséquents qui devraient être mobilisés pour adapter voire refondre les outils créés en fonction de la charte graphique nationale,
- des conséquences sur les publics visés, qui commencent à s'approprier ces nouveaux outils,

et dans l'attente de la nouvelle stratégie de communication en cours au niveau de la fédération,

- **il vous est proposé de prévoir l'application de la charte graphique nationale quand les circonstances stratégiques et budgétaires le permettront. Concernant la papeterie (papier à lettre et cartes de correspondance) dont la déclinaison à la nouvelle identité visuelle du Parc des Volcans d'Auvergne avait été suspendue, elle sera imprimée sur le modèle préconisé au niveau national, dès que le stock actuel sera épuisé.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

OUTILS TRANSVERSAUX

302

SIG & observatoire

302.2014.001

Demande de crédits portant sur la réalisation d'un diagnostic socio économique du territoire destiné notamment à alimenter les données de l'observatoire du territoire

RAPPORT

La charte du Parc expose le projet de gestion et de développement durable du territoire fondé sur la préservation et la valorisation économique et culturelle de ses patrimoines matériels et immatériels.

S'agissant d'une politique publique, et du fait des attendus des chartes de parcs naturels régionaux, la charte 2013>2025 du Parc des Volcans d'Auvergne prévoit son évaluation en continu, à mi parcours et à l'échéance du classement du Parc. A ce titre, elle intègre des indicateurs d'évaluation et de suivi, mais aussi le projet de mise en place d'un observatoire du territoire.

Celui-ci doit permettre une **observation de l'évolution des territoires du Parc** au regard des enjeux importants traités dans le projet de territoire. Ce suivi territorial pourra **s'intégrer à l'évaluation de l'application de la charte** aux différentes échelles de temps indiquées précédemment. Des membres du conseil scientifique du Parc ont déjà émis l'hypothèse de travailler ces prochaines années sur la mise en relation de cette observation territoriale avec l'évaluation de l'application de la charte.

En termes d'exploitation, d'autres enseignements pourront être tirés de l'observatoire afin qu'il **contribue également à l'aide à la décision pour la programmation des actions ou leurs réorientations**, ainsi que pour **l'information des différents publics** concernant l'état des ressources et des enjeux du territoire.

L'un des principaux manques est l'absence de travail spécifique destiné à décrire et analyser les évolutions du territoire à l'échelle du périmètre de classement en PNR. Le travail qui vous est proposé est de réaliser un diagnostic socio-économique à l'échelle du périmètre PNR et GAL. En effet, des échéances en 2014 (candidature au portage d'un nouveau programme Leader, avenir de la mission "création d'activités") rendent nécessaire la disposition d'un tel travail.

Ce diagnostic socio économique permettra également de commencer à alimenter l'observatoire du territoire. Il fournira enfin des éléments permettant d'orienter l'action du SM PNRVA et de ses partenaires à moyen terme.

Les dépenses et recettes liées à cette action seraient les suivants :

dépenses prévisionnelles	montant TTC des dépenses
prestations externes pour la réalisation d'un diagnostic socio économique du territoire	18 000€
TOTAL	18 000€

partenaires financiers prévisionnels	Taux	montant des recettes
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie	55.6%	10 000.00€
Leader	11.1%	2 000.00€
SMPNRVA	33.3%	6 000.00€
TOTAL	100%	18 000€

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- > Il vous est proposé :
 - > d'approuver le lancement de la réalisation d'un diagnostic socio économique du territoire, ainsi que la demande d'une subvention de 10 000 € à réaliser dans ce cadre auprès de l'Etat au titre de l'année 2014, et de 2 000 € auprès du programme Leader.
 - > d'autoriser le Président à mener les démarches nécessaires à cette demande de subvention et à la mise en œuvre de cette action.

DELIBERATION

Le Bureau approuve le lancement de la réalisation d'un diagnostic socio économique du territoire, ainsi que la demande d'une subvention de 10 000 € à réaliser dans ce cadre auprès de l'Etat au titre de l'année 2014, et de 2 000 € auprès du programme Leader, et autorise le Président à mener les démarches nécessaires à cette demande de subvention et à la mise en œuvre de cette action.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014
LE PRESIDENT



R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

400

Bâtiments & extérieurs

400.2014.001

Aménagement du site de Montlosier (chauffage, garage et abords)

RAPPORT

Contexte

Le SMPNRVA s'est engagé à promouvoir la gestion durable des ressources sur son territoire dans le cadre de la Charte. Pour cela il se devait d'exercer sur son patrimoine et avec son équipe une démarche d'exemplarité qui explique que le SMPNRVA travaille à une opération de gestion environnementale du Domaine de Montlosier. A ce titre une série d'actions a été réalisée sur:

- la gestion du bâti : phyto épuration, isolation des bâtiments, suivi des consommations (CEP),
- sur les habitudes au travail : incitation au covoiturage, formation à l'éco conduite, visio-conférences, achats durables,
- sur la gestion environnementale des espaces : fauchage différencié, prairies fleuries, fermages bio

Depuis mars 2013 a été créé un comité de pilotage pour le domaine de Montlosier. En effet, le syndicat mixte du Parc des Volcans est propriétaire d'un domaine composé de 159 ha de parcelles boisées, de prairies, d'un étang et de bâtiments. Ce patrimoine fait l'objet d'usages variés et permet depuis plusieurs années déjà de mettre en œuvre des opérations pilotes.

Mais un projet d'ensemble sur ce domaine est nécessaire pour donner cohérence et lisibilité à ces actions auprès du territoire et de nos partenaires. Pour amorcer ce travail, ce comité de pilotage composé d'élus du Comité syndical du Parc, d'experts extérieurs et de techniciens de l'équipe s'est réuni 3 fois depuis sa création.

Le premier sujet abordé par cette instance a été la rénovation des bâtiments suite au bilan énergétique établi par le Conseiller en Energie Partagé de l'Adhume, qui met en évidence **le coût croissant de chauffage et l'obsolescence des chaudières, ainsi qu'une alerte sur la mauvaise qualité de l'air dans certaines parties des bâtiments et un besoin de continuer à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, notamment la maison du Parc.**

Par ailleurs, l'équipe du SMPNRVA dispose d'un parc automobile de plusieurs véhicules. Or ces derniers sont stationnés toute l'année en extérieur sur le parking en pouzzolane devant le château, provoquant des problèmes récurrents: freins bloqués, pompes à gasoil gelées, essuies glaces arrachés, corrosion... Depuis plusieurs années **le projet de créer des garages est à l'étude. Ce projet permettrait de limiter les frais d'entretien** estimés actuellement 15 à 20 000€/an, de restreindre la consommation énergétique des véhicules (dégivrage, chauffage) et de restructurer les abords du château.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Projets:

- Le COPIL Montlosier a été consulté sur la base de 2 scénarios pour le changement de mode de chauffage: la création d'un réseau chaleur bois plaquettes ou le changement des chaudières existantes par des chaudières granulés bois.
Le bureau du mois de décembre a reçu une première note comparative sur ces scénarios de changement d'énergie. Le tableau ci-dessous permet d'avoir une vue synthétique de ces 2 options.
- Création de systèmes de ventilation adaptés dans les parties collectives des bâtiments (au moins salle Montlosier et local stagiaires) afin d'améliorer la qualité de l'air.
- Construction de garages et aménagement des abords du château.

	Situation actuelle	Réseau bois-plaquettes	Chaudières granulés
Coût d'investissement	-	264 000€	110 000€
Subvention		48% (sur dossier – estimation 8 ans temps retour)	15% (sur dossier – estimation 8 ans temps retour)
Fond propre + emprunt		137 280€	93 500€
Coût consommables/an + frais (électricité)	30 000€	9 600€	14 500€
Annuité - Emprunt sur 15 ans à 4.5%		10 500€	7 500€
Coût d'entretien/an	2 000€	5 300€	3 500€
Temps de retour / situation actuelle		8 ans	8 ans
Coût global annuel = investissement (20 ans)+ consommables+ entretien et frais	32 000€	25 400€	24 000€

Avantages		<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation des équipements - Soutien de la filière - Produit peu transformé - Coût du combustible - Possibilité d'une certaine « autonomie » - nécessite une présence qualifiée sur site : livraisons, entretien, petites pannes 	<ul style="list-style-type: none"> - Indépendance des 3 sites (en cas de panne) - Investissement 2 x moins lourd - Entreprise(s) de production de granulés à proximité - utilisation d'un « sous-produit » de scierie - Indépendance du projet vis-à-vis des subventions - facilité d'un stockage de sécurité - Qualité produit constante
Inconvénients		<ul style="list-style-type: none"> - Dépend fortement des aides: baisse tendancielle (sur dossier) - Coût d'investissement élevé: diminue la capacité d'investissement du SM - Complexité de l'installation et du fonctionnement - Entretien coûteux 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût du combustible plus important - le granulé est un produit industriel : énergie grise - Entretien de 3 chaudières

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Plan de financement :

DEPENSES		RESSOURCES	
Changement chauffage	264 000€ (plaquettes) ou 110 000€ (granulés)	Subventions	48% (sur dossier) 15% (sur dossier)
		Emprunt : annuité + autofinancement	9 000€/ an / 15 ans (plaquettes) 7 500€/ an / 15 ans (chaudières granulés)
Ventilation et travaux d'isolation	9 000€ (devis à affiner)	Autofinancement	9 000€
Garages et aménagements abords	125 000€	Emprunt sur 15 ans Annuité + Autofinancement	8 500€ / an / 15 ans

Ces chiffres sont des estimations et sont donc susceptibles d'évoluer suite aux appels d'offres

=> Financement de l'emprunt par les économies d'énergie estimées à 10 000€ - 12 000€ /an sur les combustibles par rapport à la situation actuelle.

L'option chaudières granulés bois permettrait avec une enveloppe budgétaire comparable de réaliser en plus du chauffage, les travaux de ventilation du château et la majorité des aménagements des garages (générateur d'économie d'entretien estimé à environ 3000€/an).

Calendrier:

Le nouveau mode de chauffage devra être installé pour l'automne 2014, les travaux de ventilation seront réalisés courant 2015 une fois que la cuve fioul sera enlevée du château.

La construction des garages se fera sur la période fin 2014 début 2015 après passage en Commission des Sites et autorisation ministérielle du fait du site classé.

L'amélioration de l'efficacité énergétique et du confort phonique de la maison du Parc débutera en 2014 par un chantier expérimental mené en interne sur la salle cafétéria.

➤➤ Il vous est proposé :

- de vous prononcer pour un nouveau mode de chauffage pour les bâtiments de Montlosier, de choisir entre l'option granulés-bois ou réseau plaquettes.
- d'adopter le principe de création de systèmes de ventilation adaptés pour certaines parties des bâtiments de Montlosier à usages collectifs, ainsi que la construction de garages et l'aménagement des abords du château.

DELIBERATION

Le Bureau opte pour l'option chaudières granulés bois et adopte le principe de création de systèmes de ventilation adaptés pour certaines parties des bâtiments de Montlosier à usages collectifs, ainsi que la construction de garages et l'aménagement des abords du château.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

Ressources humaines

401.2014.001

Accueil d'un stagiaire sur le thème du recensement et de la valorisation du petit patrimoine

RAPPORT

Le PNRVA a été reclassé pour une période de 12 ans, avec pour projet de territoire la Charte 2013> 2025. Cette Charte souligne l'importance du recensement et de la valorisation du petit patrimoine à travers trois dispositions principales :

> **Disposition 2.3.2.1.** Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme : « *Le SMPNRVA impulse l'inventaire des besoins et la stimulation des projets d'ensemble de préservation et de valorisation du patrimoine vernaculaire, situé en dehors des espaces protégés* ».

> **Disposition 3.2.1.3.** Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres : « *Les signataires adaptent leurs supports de promotion touristique en vue de révéler des paysages peu reconnus, à l'identité locale forte, moins médiatisés ou moins spectaculaires a priori que les grands sites touristiques, en mettant en exergue les spécificités qui les identifient (patrimoine vernaculaire, etc.)* ».

> **Disposition 3.4.2.2.** Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale « *Le SMPNRVA organise des animations à l'attention des habitants et élus du territoire s'attachant à rendre acteurs les adultes et enfants de la mise en évidence de la pierre volcanique dans le PNRVA (lien au paysage, savoir-faire locaux, patrimoine vernaculaire, etc.)* ».

De manière générale, le patrimoine vernaculaire peut contribuer à : l'affirmation de l'identité du territoire, le renforcement du lien social, l'amélioration du cadre de vie, l'attractivité économique, le développement local, la mise en valeur du paysage, etc. A ce titre, le patrimoine vernaculaire apparaît comme transversal à l'ensemble des missions du PNR : protection du patrimoine culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, éducation, formation et recherche.

A l'heure actuelle, le SMPNRVA souhaite permettre l'intégration des données issues de l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé au sein du « Regard du SMPNRVA » (ensemble de documents portant à la connaissance de la collectivité maître d'ouvrage les spécificités paysagères et écologiques du territoire concerné par l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme).

Un premier inventaire a été réalisé par le SMPNRVA entre 1989 et 1991 (fiches au format papier). L'objectif est désormais d'actualiser, de compléter et de numériser l'ensemble de cet inventaire afin d'en faciliter l'exploitation, notamment à travers le Regard du SMPNRVA.

En 2013, un stagiaire en Master 2 a assuré la première phase de l'inventaire (définition d'une nouvelle méthodologie, inventaire de terrain, repérage cartographique, photographies, etc.). Au total, 46 Communes du Puy-de-Dôme ont été inventoriées (soit près de 2500 objets recensés (croix, fours, lavoirs, fontaines, etc.). Le travail portera en 2014 sur 40 Communes du PNRVA. Le troisième volet de l'inventaire aura lieu en 2015.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le stage se déroulera sur une durée de 5 ou 6 mois (à partir de mars-avril 2013, en fonction des disponibilités du stagiaire).

Une indemnité de stage sera versée dans les conditions réglementaires en vigueur.

Le stagiaire sera basé au château de Montlosier et pourra être hébergé selon les disponibilités.

Profil recherché : formation supérieure (Bac +3 à Bac +5) dans les domaines suivants : histoire, histoire de l'art, patrimoine, géographie, paysage et/ou architecture.

Le stagiaire sera placé sous la responsabilité de la Cellule « Urbanisme et paysage ».

➤➤ **Votre accord est sollicité.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise l'accueil d'un stagiaire dans les conditions énoncées dans le rapport.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

Personnel

401.2014.002

Accueil d'un stagiaire pour la mise en place du Plan d'Interprétation des Patrimoines

RAPPORT

La charte 2012-2025 du Parc préconise une réappropriation des patrimoines par les habitants et, à cette fin, mentionne un Plan d'Interprétation des Patrimoines.

Il s'agira à terme à mettre à disposition du plus grand nombre (visiteurs compris) des éléments de connaissance sur les spécificités du territoire du PNRVA de différentes manières (programmation culturelle, sentiers de découverte, panneaux d'interprétation ... Les habitants seront personnes ressources.

2014 est l'année de démarrage de cette action. Elle sera consacrée à la fois à une amorce d'un état des lieux de la connaissance et à définir un partenariat avec les collectivités du territoire.

Il vous est proposé, sur le 1^{er} semestre, d'accueillir un stagiaire de niveau Master 2 dans le domaine du patrimoine, de la culture ou de la valorisation des territoires pour :

- identifier les patrimoines spécifiques et les acteurs locaux et régionaux concernés par leur inventaire, préservation et valorisation
- collecter auprès de ces acteurs les éléments nécessaires à un état des lieux
- organiser une base de données
- prospecter au niveau national d'autres projets de ce type et en dégager les atouts-faiblesses

Ce stagiaire serait accueilli pour une durée de 4 à 5 mois, durant le printemps 2014. Il sera encadré par Marie-Line Dionnet Galtier et Marie-Noëlle Basmaison et un réseau de partenaires. Sa résidence administrative sera Montlosier, siège social du SMPNRVA.

Cette personne serait ensuite amenée à occuper un poste de contractuel sur le second semestre (6 mois), en partie financé par le CG 63 dans le cadre de la convention pluriannuelle (5 000 €) et par le CR Auvergne (6 000 €). Sa mission sera de rencontrer les territoires.

➡➡ Il vous est proposé d'accueillir et d'attribuer au stagiaire l'indemnité en vigueur, pour la durée totale du stage de 5 mois maximum.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT


R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

401

401.2014.003

MOYENS GENERAUX

Ressources Humaines

Poste saisonnier d'hôtesse/hôte d'accueil pour la maison du Parc à Montlosier

RAPPORT

Afin d'assurer une présence efficace et adaptée à la Maison du Parc à Montlosier, et au vu des objectifs d'accueil des publics touristiques, scolaires et locaux liés aux aménagements de ce site (point d'information concernant le territoire et les actions Parc, boutique, exposition permanente, sentiers de découverte, expositions temporaires et programmation culturelle), il est nécessaire de disposer d'un poste saisonnier sur une période de 5 mois selon les besoins liés aux périodes d'ouverture. Ce poste vient en complément du poste permanent et serait pourvu du 1^{er} mai au 30 septembre 2014.

➤➤ Il vous est proposé de créer un poste saisonnier de 5 mois à l'indice brut 330 pour la saison estivale 2014 dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

401

401.2014.004

MOYENS GENERAUX

Ressources Humaines

Poste saisonnier médiateur-animateur sur le site de la Chaîne des Puys

RAPPORT

Dans le cadre de notre partenariat avec le Conseil Général du Puy de Dôme, nous avons mis en place depuis la saison 2008 un poste saisonnier de médiateur-animateur pour une durée de 6 mois sur le site de la Chaîne des Puys.

Cet agent mène à la fois un rôle d'information et de surveillance du site à l'échelle du périmètre du Grand Site, ainsi que de prévention par des travaux d'entretien. Il constitue un relais pour les animations. Cet agent travaille en partenariat avec les gardes-nature Chaîne des Puys, ainsi qu'avec les agents du Conseil Général en charge de la gestion du site.

La présence de ce poste sur la saison 2014 est incontournable pour maintenir l'équipe des gardes-nature à un effectif relativement efficace pour la surface du site, d'autant que leurs missions s'étendent maintenant à l'échelle du site proposé à l'inscription Unesco.

Ce poste bénéficie d'un financement du Conseil Général du Puy de Dôme et du Conseil Régional d'Auvergne.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à recruter un médiateur-animateur pour une période de 6 mois sur la base de l'indice Brut 330 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à recruter un médiateur-animateur pour une période de 6 mois dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

401

401.2014.005

MOYENS GENERAUX

Ressources Humaines

Animation des sites Natura 2000 « Monts Dore » et « Massif Cantalien »
Recrutement des personnels saisonniers

RAPPORT

Lors des réunions des Bureaux du 15 mars 2013 et du 23 juin 2013, vous avez autorisé le Président à recruter :

- 2 gardes-nature dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Monts Dore » ;
- 1 garde-nature dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Massif Cantalien ».

➤➤ Il vous est donc proposé de recruter le personnel nécessaire : 2 postes de gardes-nature Monts Dore pour une durée de 6 mois, répartis sur la période estivale et 1 poste de garde-nature Massif Cantalien pour une durée de 6 mois répartie sur 1 ou 2 contrats également sur la période estivale. Ils seront rémunérés à l'indice brut 330 et recrutés dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

Ressources Humaines

401.2014.006

Prestation de surveillance pour le lac Servières/Saison 2014

RAPPORT

Dans le cadre de sa convention cadre de partenariat avec la manufacture Michelin pour le site du Lac Servières, signée le 21 juin 2006, le Parc des Volcans a mis en place un programme incluant la présence d'un garde-nature pendant la saison estivale, afin d'informer, de sensibiliser et de surveiller les visiteurs de ce site sensible, très fréquenté durant la période estivale.

Pour mener à bien cette mission, deux possibilités s'offrent à nous :

- pour mettre en place une souplesse d'intervention, adaptée aux conditions climatiques qui déterminent les pics de fréquentation, il est proposé de s'orienter sur une commande avec une personne installée en libéral, sur un volume de journées d'interventions prédéfinies mais à adapter à l'évolution de la fréquentation, et faisant donc l'objet d'une facturation ;
- si aucun prestataire ne répond à cette offre, il sera procédé au recrutement d'un garde-nature saisonnier de 3 mois sur les mois de juin, juillet et août.

Cette action est financée à hauteur de 50% par la manufacture MICHELIN.

➤➤➤ Il vous est proposé :

- de commander une prestation de garde nature, à hauteur de 155 € la journée et 77,50 € la demi-journée, pour une enveloppe maximum de 6 510 € soit 42 journées d'intervention.
- ou d'autoriser le Président à recruter un garde-nature sur la période estivale pour une durée de 3 mois sur la base de l'indice Brut 330 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Le Bureau autorise la commande d'une prestation de garde nature et autorise le Président à recruter un garde-nature sur la période estivale, dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT


R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2014.007 Poste saisonnier hôtesse d'accueil à la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

La Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour doit préparer le recrutement de son personnel pour l'accueil pendant la saison estivale 2014.

Il s'agit :

- d'une hôtesse chargée de l'accueil des groupes et du public estival.



Il vous est proposé par conséquent de créer un poste d'hôtesse d'accueil pour une période de 4 mois maximum répartie sur la période du 1^{er} mai 2014 au 31 août 2014 sur la base de l'indice brut 330 et dans les conditions de l'article 3 2^o de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2014.008 Embauche d'un chargé d'étude saisonnier pour les Réserves naturelles des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette

RAPPORT

Dans le cadre des activités des réserves naturelles nationales des sagnes de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette, dont le Syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire pour le compte de l'Etat, il apparaît nécessaire de recruter un charge d'étude sur une durée de 6 mois pour appuyer le conservateur dans ses missions.

Ce charge d'étude devra assurer des missions polyvalentes :

- > finaliser la révision des plans de gestions,
- > réaliser des études ponctuelles,
- > contribuer à l'activité administrative,
- > développer des projets de sensibilisation et de communication.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur des réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette

Ce poste de chargé d'étude serait financé intégralement par le Ministère de l'Ecologie sur le budget des Réserves naturelles.

➤➤➤ Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de chargé d'étude contractuel à la Réserve Naturelle de La Godivelle pour une période de 6 mois, d'avril à septembre 2014 sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

Ressources Humaines

401.2014.009

Remplacement sur le poste de chargé(e) de mission agriculture et pastoralisme sur le Puy de Dôme

RAPPORT

Lors du Bureau du 6 novembre 2013, nous avons recruté au 1^{er} janvier 2014 un agent pour assurer le remplacement de l'agent titulaire chargé des missions agriculture et pastoralisme en décharge totale d'activité auprès d'un syndicat jusqu'au 31 mars 2014.

Le titulaire du poste va reconduire cette décharge jusqu'au 19 mai 2014 (date de son 65^{ème} anniversaire) avec possibilité de prolongation d'activité jusqu'au 30 juin 2014 si l'agent est en situation de remplir les conditions.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à renouveler le contrat du chargé de mission agriculture et pastoralisme actuellement en poste sur un contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 19 mai 2014 ou 30 juin 2014 sur la base de l'indice Brut 405 et dans les conditions de l'article 3-1° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à renouveler le contrat du chargé de mission agriculture et pastoralisme actuellement en poste sur un contrat à durée déterminée dans les conditions énoncées dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504

Visiteurs & pratiquants loisirs PN

504.2014.001

Révision des tarifs de la Boutique du Parc pour l'année 2014

RAPPORT

Dans le cadre de sa Boutique, le Parc des Volcans vend chaque année des produits qu'il édite lui-même ou qui lui sont proposés par d'autres organismes.

Il y a lieu de reconduire ou d'appliquer les nouveaux tarifs pour l'année 2014.

Par ailleurs, il est pris en compte le changement de TVA de 19.60 % à 20 % en vigueur depuis le 1^{er} janvier dernier.

➤➤ Il vous est proposé d'appliquer les tarifs à compter du 1^{er} Mars 2014 suivant le tableau fourni en annexe

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

PARC DES VOLCANS	Prix TTC au 30/12/2013	Prix TTC au 1er /03/2014
Volcanologie Chaîne des Puy sCarte+Notice (bilingue)	23,85 €	23,85 €
Volcanologie de la Chaîne des Puys (carte seule)	11,85 €	11,85 €
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (F)	9,65 €	9,65 €
Volcans Auvergne La Menace d'1 éruption	12,15 €	12,15 €
Cahier Nature-Enfants N°3 « Parc »	4,00 €	4,00 €
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (GB)	9,50 €	9,50 €
Guide équestre Dôme Sancy	14,50 €	14,70 €
Guide équestre Cézallier Limon	14,50 €	15,00 €
Cahier coloriage	4,50 €	4,50 €
Dépêche Architecture Rurale	4,00 €	4,00 €
Dépêche Faune sauvage du Parc des Volcans	4,00 €	4,00 €
Dépêche Lacs des Volcans d'Auvergne	5,50 €	5,50 €
Sentiers Découverte La Godivelle	2,00 €	2,00 €
Cahier Nature-Enfants « L'habitat rural »	5,00 €	5,00 €
Poster Chaîne Puys Vert	3,00 €	3,00 €
Poster Chaîne Puys Neige	3,00 €	3,00 €
Poster Fleurs sauvages	3,00 €	3,00 €
Poster Paysages Cantal	3,00 €	3,00 €
Poster la Vache	3,00 €	3,00 €
Sac à dos	25,00 €	25,00 €
Cartes Postales Parc	0,50 €	0,50 €
Cartes Postales Chaudefour	0,50 €	0,50 €
Poster Faune	3,00 €	3,00 €
Poster Chaudefour	3,00 €	3,00 €
Tee-shirt Enfant	11,00 €	11,00 €
Casquette	10,00 €	10,00 €
Polo siglé Parc	23,00 €	23,00 €
Couteau d'Aurillac	30,00 €	34,00 €
Couteau Coursol	13,00 €	13,00 €
Jumelles	23,00 €	23,00 €
Stylo bois gravé	3,00 €	3,00 €
Boîte de Crayons de couleur	4,50 €	4,50 €
Podomètre	4,50 €	4,50 €
Bâton de rando	29,50 €	29,50 €
Maquette Chaumière de Granier	2,00 €	2,00 €
Cartes Postale Fragile par nature	2,50 €	2,50 €
Poster Fragile par Nature	1,00 €	1,00 €
Tee shirt Fragile par Nature	13,00 €	13,00 €
Jeu "Parc en jeu"	25,00 €	25,00 €
Bloc note écolo	4,50 €	4,50 €
Set crayons à dessin	8,50 €	8,50 €
Sac de jute "siglé Parc"	3,50 €	3,50 €

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EDITIONS IGN	Prix TTC au 30/12/2013	Prix TTC au 1er /03/2014
Carte IGN Auvergne 1/250 000	5,95 €	5,95 €
Carte Clermont Montluçon-Mauriac	7,75 €	7,75 €
Carte Clermont Aurillac-St Flour	7,75 €	7,75 €
Carte IGN Cantal 1/25000	11,50 €	11,70 €
Carte IGN Sancy 1/25000	11,50 €	11,70 €
Carte IGN Ch.Puys 1/25000	11,50 €	11,70 €
Carte IGN Cezallier 1/25000	11,50 €	11,70 €
Carte IGN Riom 1/25000	11,50 €	11,70 €

EDITIONS FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE	Prix TTC au 31/12/2013	Prix TTC au 1er /03/2014
G.R. 30 /441 Volcans & Lacs d'Auvergne	15.40 €	16,00 €
G.R. 400 Volcan du Cantal Pays de St Flour	14.90 €	15,50 €

CHAMINA	Prix TTC au 31/12/ 2013	Prix TTC au 1er /03/2014
P.R. Sancy Artense	15,50 €	15,50 €
P.R. Volcan Cantalien	15,00 €	15,00 €
P.R. Clermont Issoire	14,00 €	14,00 €
P.R. Lembron Pays des Couzes	13.50 €	13.50 €
P.R. Chaîne des Puys	15.50 €	15.00 €
Carte pédestre Sancy	9,50 €	9,50 €
Les incontournables balades	8,00 €	8,00 €
P.R. Le Volcanisme en Auvergne	15.50 €	15.50 €
P.R. Les Cheires d'Aydat	7,00 €	7,00 €
P.R. Le Puy de Dôme	15.25 €	15,00 €
P.R. Côté Chemin Sancy Artense	6,50 €	6,50 €
P.R. Côté Chemin Dômes Sancy	7,10 €	7,00 €
Guide Géologique des Monts du Cantal	24,35 €	24,35 €
PR Puy de Dôme - Activités Nature	13,70 €	13,70 €

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DIVERS	Prix TTC au 30/01/2013	Prix TTC au 1er /03/2014
Livret Chaîne des Puys	5,00 €	5,00 €
Livret Réserve Chaudefour (F)	2,00 €	2,00 €
Livret Réserve Chaudefour (GB)	2,00 €	2,00 €
Fiches Nature Réserve Chaudefour	1,55 €	1,55 €
Livret La Godivelle	5,50 €	5,50 €
Guide Balades Nature dans les Volcans	14,00 €	14,00 €
Topoguide Escalade	20,00 €	20,00 €
Guide Chauve Souris en Auvergne	7,00 €	7,00 €
Guide Papillons d'Auvergne	7,00 €	7,00 €
Guide entre Terre et Eau	7,00 €	7,00 €
Livret Faune Sauvage	5,00 €	5,00 €
Livret Flore Sauvage	5,00 €	5,00 €
Guide Itinéraire Nature	7,00 €	7,00 €
Livre A l'ombre des Volcans	30,00 €	30,00 €
Guide "Quelle est donc cette fleur"	21,90 €	21,90 €
Carnet Art roman Basse Auvergne	7,60 €	7,50 €
Carnet Marie en Basse Auvergne	7,60 €	7,50 €
Carnet Miroirs de l'Auvergne	7,60 €	7,50 €
Carnet Art sacré dans le Puy de Dôme	7,60 €	7,50 €
Chaîne des Puys Rando facile	7,00 €	7,00 €
Volvic une pierre des hommes	86,00 €	86,00 €
Plasticien du Puy de Dôme	7,50 €	7,50 €
Livre La nature aux 4 saisons	22,50 €	22,50 €
Livre Les jardins et les légumes	15,00 €	15,00 €
Livre Les toques vertes	11,50 €	11,50 €
Herbier Ed. Hachette	22,50 €	22,50 €
Volcans de France Ed. Pyros	15,20 €	15,20 €
Nature en Poche Les Volcans Ed. Pyros	7,60 €	7,60 €
Aquarelles et poésies en Auvergne	20,00 €	20,00 €
Eruption N°23 Ed. Pyros	10,00 €	10,00 €
99 questions : notre planète terre dans l'univers	18,00 €	18,00 €
Planète volcan : comprendre le volcanisme -CRDP	24,00 €	24,00 €
Sites naturels et faune d'Auvergne	28,00 €	28,00 €
Livre + DVD Planète Cézalier	20,00 €	20,00 €
Cahier de recettes auvergnates	10,15 €	10,00 €
Guide Fleurs sauvages Debaisieux	16,50 €	16,50 €
Guide Champignons Ed Debaisieux	15,50 €	15,50 €
Guide Plantes médicinales Ed Debaisieux	12,50 €	12,50 €
Fleurs des volcans et du Puy Mary	12,00 €	12,00 €
Stickers animaux de la forêt	3,60 €	3,60 €
Livre/cd Jardin d'insectes	25,00 €	25,00 €
Graines de semence bio	3,95 €	3,95 €
Les volcans racontés aux enfants	4,50 €	4,50 €
Quelle vache la salers	4,50 €	4,50 €
Parc des volcans entre ciel et terre	19,00 €	19,00 €
La ferrandaise	29,00 €	29,00 €
Nos oiseaux-Ed Debaisieux	13,50 €	13,50 €

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Livre Pierre de Volcans	49,00 €	49,00 €
Les Itinéraires Médias Puy de Dôme	24,90 €	24,90 €
Livre Le Volcans aux abeilles	33,50 €	33,50 €
Livre Peintre et Bâisseurs Chaudefour	9,00 €	9,00 €
Guide Géologique Auvergne	24,00 €	24,90 €
Plantes comestibles Ed.Debaisieux	16,50 €	16,50 €
Irréfutable Chaîne des Puys	25,00 €	25,00 €
Miel de Montagne	4,20 €	4,20 €
Pâtés Rillettes Salers	4,00 €	4,00 €
Plats Cuisinés Salers	12,00 €	12,00 €
Biscuits Carrés de Salers	4,90 €	4,90 €
Biscuits Croquants	3,90 €	3,90 €
Brioche à la Tome	6,80 €	6,80 €
Sachet Racines de gentiane	7,70 €	7,70 €
Amer des Montagnes(poudre de racines gentiane)	5,50 €	5,50 €
Vinaigre de miel	4,90 €	4,90 €
Moutarde au miel	4,20 €	4,20 €
Huile d'olive bio	5,00 €	5,00 €
Pâte à tartiner noisettes miel	5,00 €	5,00 €
Colonne 3 miels	8,00 €	8,00 €
Jus de pomme	3,50 €	3,50 €
Pouzzolanne des volcans	7,90 €	7,90 €
Tisane	3,60 €	3,60 €
Pain d'épices	4,70 €	4,70 €
Aromates	3,50 €	3,50 €
Sirop	3,95 €	3,95 €
Confiture	4,50 €	4,50 €
Cornets de murat	4,80 €	4,80 €
Compote artisanale	3,95 €	3,95 €
Chutney	4,90 €	4,90 €
Poster Lavina 16 Cartes Post.	6,10 €	6,10 €
Pochette 24 cartes Postales	7,60 €	7,60 €
Cartes Itinéraire Chaudefour	1,00 €	1,00 €
Cassette Hardes dans les Dore	24,40 €	24,40 €
Jeu des Réserves Naturelles	13,70 €	13,70 €
Cassette VHS Volcans	9,90 €	9,90 €
DVD Histoire Volcans d'Auvergne	19,00 €	19,00 €
Carte Géorelief Puy de Dôme	9,95 €	9,95 €
Carte Géorelief Cantal	14,95 €	14,95 €
CD Musique Traditionnelles PDD	12,00 €	12,00 €
CD Musique Traditi, Cantal	15,00 €	15,00 €
Torchons Passion des Toiles	5,00 €	5,00 €
Porte clefs Logo Parc	7,00 €	7,00 €
Bague fantaisie	18,00 €	18,00 €
Tour du Cou	18,00 €	18,00 €
Liqueur Gentiane	12,00 €	12,00 €
DVD Puy Mary Pays de Chamois	14,00 €	14,00 €
Savon végétal au lait d'anesse	5,00 €	5,00 €
Jeu Mémo petite terre	9,90 €	9,90 €
Painturlulu	16,50 €	16,50 €

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Jumelles enfant	14,90 €	14,90 €
Sac de billes	3,60 €	3,60 €
Huiles essentielles	12,50 €	12,50 €
Synergies aromatiques	11,80 €	11,80 €
Diffuseur électrique "Aroma"	29,90 €	29,90 €
Diffuseur faïence voiture	5,20 €	5,20 €
Panier gourmand garni	22,90 €	22,90 €
Pâte à modeler	5,90 €	5,90 €
Savon végétal miel	4,00 €	4,00 €
Pack 4 savons ou kit bien être	15,00 €	18,00 €
Bougies végétales (miel etc..)	5,00 €	5,00 €
Poster Cantal AOP	3,00 €	3,00 €
Cartes postales dessins paysages	1,20 €	1,20 €
Puzzle "Droles de petites bêtes"	14,90 €	14,90 €
Marionnettes "Animaux de la forêt"	11,00 €	11,00 €
Oiseaux peluches "sonores"	11,50 €	11,50 €
Loto découverte "qui mange quoi"	12,00 €	12,00 €
Animal à trainer en bois du Jura	16,90 €	16,90 €
Petit bâtisseur (100 planchettes en bois)	14,90 €	14,90 €
Quilles bois naturel (lots de 6)	12,50 €	12,50 €
Set poivre et sel (ou épices) en bois tourné	12,00 €	12,00 €
Lampe veilleuse décorative en bois tourné	15,00 €	15,00 €
Mangeoire à oiseaux en bois tourné	18,00 €	18,00 €
Magnet en lave émaillée	15,00 €	15,00 €
Porte-photo en lave émaillée	15,00 €	15,00 €
Cartes postales lithographie Vallée chaudfour	1,00 €	1,00 €
Bière artisanale 33 cl	2,50 €	2,50 €
Bière artisanale 75 cl	4,90 €	4,90 €
Bière artisanale BIO	5,90 €	5,90 €

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 5 février 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame FAUX (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 voix MOLLON), GAY (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 voix CHEVALEYRE), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

504

504.2014.002

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

Visiteurs & pratiquants loisirs PN

Achat et mise en vente de l'ouvrage « *L'incroyable aventure d'un papillon nommé Azuré* » - Editions La vache qui lit (15)

RAPPORT

L'Azuré, un papillon des tourbières, a inspiré deux artistes auvergnats - Patricia Vergne Rochès et Thierry Ballay – qui ont souhaité en faire le héros d'un livre illustré destiné aux enfants de 3 à 8 ans.

Composé de magnifiques aquarelles, l'album présente en plusieurs tableaux l'écologie de l'espèce sur la base de véritables faits scientifiques, tout en restant accessible pour les plus jeunes.

A la fin de l'ouvrage, l'enfant trouvera deux idées de balade à réaliser en famille : les tourbières de La Godivelle et de Jouvion [63] situées sur le territoire du Parc des Volcans, permettant grâce à des sentiers aménagés de partir à la découverte de ce papillon pas comme les autres.

Son prix de vente public est de 12 € TTC sur lequel une remise de 30 % nous serait accordée.

➡➡ Il vous est proposé de mettre en vente cet ouvrage dans notre boutique aux conditions précitées dans le rapport.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le